

COMMUNE DE TUCQUEGNIEUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 11 AVRIL 2025 – 17H30

NOMBRE

de conseillers en exercice : 19

de présents : 11

de votants : 16

PRESENTS : Mmes – Mrs DELLA NOCE WAWRZYNIAK Marianne – PRUZSINA Françoise – STACHOWIAK Simon - NOCCHI Raymond – LIEVAIN Pierre-Olivier - RIANI Carlo – SBERNARDORI Thierry - GAYCHET Marie – POTIER Marc – KILIANSKI André - MARTEAU Wioletta

ABSENTS REPRESENTES :

Mme DI CARO Céline donne pouvoir à Mr RIANI Carlo

Mme BOEMO Sylviane donne pouvoir à Mr SBERNARDORI Thierry

Mme MICHALSKI Brigitte donne pouvoir à Mme GAYCHET Marie

Mr FASANO Hervé donne pouvoir à Mr STACHOWIAK Simon

Mr TAKACS Michel donne pouvoir à Mr LIEVAIN Pierre-Olivier

ABSENTS EXCUSES:

Mme SALON Aurélie

Mr CHMIEL Denis

Mme KOCHANYJ Aline

Monsieur POTIER Marc est désigné secrétaire de séance

La séance est ouverte à 17h38.

1) PROCES VERBAL SEANCE DU 24 MARS 2025

Le conseil est invité à se prononcer sur le PV du dernier conseil municipal.

En l'absence de remarques, le PV est adopté à l'unanimité.

2) QUESTIONS DIVERSES

- ❖ **Information** : Retour sur le repas des Anciens du dimanche 23 mars 2025. Madame GAYCHET informe qu'il y a eu de bons retours.
- ❖ **Information** : Le Conseil Départemental a informé par courrier, qu'il ne prendrait plus en charge le coût d'adhésion à la plateforme de dématérialisation XDEMAT (720 euros par an).
- ❖ **Information** : Les forains ont été informés du tarif des droits de place. L'un d'entre eux a fait savoir son mécontentement.
- ❖ **Information** : Budget Primitif 2025 du SIRTOM. Madame Le Maire informe que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères va augmenter. Monsieur LIEVAIN explique que le coût de l'assurance va prendre une augmentation très importante. Par ailleurs, il informe qu'il y a eu un incendie sur le site du SIRTOM, dans un bac réservé, à cause de bouteilles de gaz et de piles ou d'un appareil. Il explique qu'un rappel sur les consignes de tri sera mis dans le prochain bulletin.
- ❖ **Information** : Les pompiers demandent de modifier les adresses de 4 habitations de la rue de la Potence à la rue de la Hayée
- ❖ **Information** : La commission municipale culture propose une prestation de l'association CARNYX-en-scène, relative à un concert « FERRAT », le dimanche 23 novembre 2025 de 15h00 à 16h45. Monsieur STACHOWIAK dit qu'ils auront un aperçu lors du 1^{er} mai. Madame Le Maire dit qu'il faudra publier l'information dans le bulletin. Madame GAYCHET dit que ce serait bien d'annoncer les événements à l'avance dans le bulletin. Monsieur LIEVAIN dit être d'accord avec elle et explique que c'est quelque chose qu'il a toujours demandé : avoir les dates des événements de l'année, afin de les annoncer à l'avance. Madame Le Maire dit qu'il faut annoncer les événements le premier trimestre. Madame PRUZSINA explique que la commission culture soumet en réunion un projet, puis le soumet au Maire et n'est donc pas sûre de pouvoir le maintenir. Monsieur LIEVAIN rappelle que la commune a fait le choix de ne pas éditer le bulletin, au dernier trimestre car il y avait l'agenda, il pense que cela était une erreur et qu'il aurait fallu faire un bulletin. Madame Le Maire dit que le bulletin a été distribué en temps et en heure en mars, avec l'information sur le repas des anciens. Monsieur LIEVAIN est d'accord de faire un calendrier à l'année et dit que ce n'est pas faute de le demander. Monsieur STACHOWIAK dit qu'il y a des actions annuelles qui ne changent pas. Monsieur LIEVAIN dit que le problème ce sont les actions qui ne sont pas à date fixe. Monsieur POTIER demande si on ne pourrait pas regarder pour mettre un panneau d'informations. Madame Le Maire dit que ceux qui ne se déplacent pas, ne le verront pas. Monsieur POTIER répond que l'on peut toujours faire le bulletin municipal. Madame Le Maire dit qu'il faudrait faire les deux.

3) COMMISSION COMMUNALE ETUDE ETAT DU PATRIMOINE IMMOBILIER : MEMBRE SUPPLEMENTAIRE

Lors du dernier conseil, a été votée la mise en place d'une nouvelle commission communale relative à l'étude de l'état du patrimoine immobilier.

Quatre élus composent cette commission : Messieurs KILIANSKI, SBERNARDORI, POTIER et LIEVAIN. Il est proposé d'ajouter un cinquième membre : Madame PRUZSINA.

Madame Le Maire explique que Madame PRUZSINA s'est rattachée à ce groupe de travail. Monsieur LIEVAIN veut corriger en expliquant que c'est purement de la sémantique et que ce n'est pas un groupe de travail mais une commission municipale. Il remercie Monsieur RIANI pour avoir communiqué l'adresse d'un prestataire pour réaliser les DPE. Il dit qu'il va demander à la communauté de communes s'ils ont des adresses, afin de demander des devis.

A l'unanimité, le conseil désigne Madame PRUZSINA en tant que membre de cette commission.

4) FISCALITE LOCALE 2025

Les conseillers municipaux sont invités à se prononcer sur les taux des taxes locales que sont la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'habitation sur locaux vacants et résidences secondaires.

Si les taux sont maintenus à même hauteur que 2024, le produit attendu s'élève à **901 529 euros**.

TAXES	Taux 2024	Taux 2025	Simulation 1	Simulation 2
Taxe d'habitation sur locaux vacants et résidences secondaires	12,87%	12,87%	13,13%	13,56%
Foncière (bâti)	36,96%	36,96 %	37,72%	38,95%
Foncière (non bâti)	51,70%	51,70 %	52,76%	54,48%
Produit	889 171 €	901 529 €	920 060 €	950 064 €

Lors du dernier conseil municipal, a été posée la question de savoir si le conseil pouvait augmenter uniquement le taux de la TH sur les logements vacants et résidences secondaires.

Vous trouverez ci-dessous la réponse de la conseillère aux décideurs locaux qui explique que le taux actuel de 12,87 % dépasse déjà le taux plafond de 10,61 %.

« Cette possibilité existe mais il apparaît que votre commune ne puisse pas augmenter uniquement le taux de TH. En effet, la note précise :

« Lorsque le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires [...] est inférieur à 75 % de la moyenne constatée pour cette taxe l'année précédente dans l'ensemble des communes du département [...], il peut faire l'objet d'une majoration dans cette limite, sans que l'augmentation du taux soit supérieure à 5 % de cette moyenne. »

• Données du département de la Meurthe-et-Moselle :

◦ taux moyen départemental N – 1 : 14,15 % ;

◦ 75 % du taux moyen départemental N – 1 : 10,61 % (= 14,15 % x 75 %) ;

◦ majoration maximale : 0,71 % (= 14,15 % x 5 %) dans la limite de 10,61 %."

L'état 1259, en PJ, précise également ce taux plafond. Or, la commune a déjà un taux à 12,87% qui dépasse donc le taux plafond. »

A l'unanimité, le conseil décide de maintenir les taux actuels.

5) COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte financier unique (CFU). En effet, le compte de gestion et le compte administratif n'existent plus.

Un résumé de ce document est annexé à la présente. Une version complète est à votre disposition au bureau de la secrétaire générale.

Le Maire doit sortir de la salle au moment du vote de ce document.

Madame Le Maire sort de la salle, afin de permettre à Monsieur STACHOWIAK de présenter le CFU à l'assemblée.

A l'unanimité, le conseil approuve le CFU 2024 de la commune.

6) AFFECTATION DU RESULTAT 2024 SUR LE BUDGET 2025

Le compte financier unique 2024 fait apparaître :

➤	un déficit d'investissement de	302 396,76 euros
➤	un excédent de fonctionnement de	632 622,56 euros
➤	Soit un résultat de	330 225,80 euros

CONSIDERANT les restes à réaliser pour un montant de **74 536,34 euros**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide

L'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024 au budget 2025 comme suit :

- **255 689,46 €** à la section de fonctionnement à l'article 002 (**330 225,80 € - 74 536,34 €**).
- **376 933,10 €** à la section d'investissement à l'article 1068 (**302 396,76 € + 74 536,34 €**),

CONSTATE en investissement un déficit de **302 396,76 €** à l'article 001 du budget 2025.

7) BUDGET PREVISIONNEL 2025

Un détail du budget communal est annexé à la présente. Une version complète est à votre disposition au bureau de la secrétaire générale.

Budget communal :

	Dépenses	Recettes
Investissement	812 133,52 €	812 133,52 €
Fonctionnement	2 649 084,04 €	2 649 084,04 €
Total	3 461 217,56 €	3 461 217,56 €

Monsieur LIEVAIN demande où apparaît la somme reversée par la communauté de communes. Monsieur STACHOWIAK explique les modifications intervenues concernant la taxe d'aménagement. Les communes perçoivent cette taxe et reversent un pourcentage à la communauté de communes.

Madame Le Maire explique qu'il y a un gros point de vigilance sur le budget, concernant le coût du gaz. Elle informe que la commune va changer de prestataire au 1^{er} janvier 2026. Monsieur LIEVAIN demande si l'on ne peut pas demander à GRDF.

Madame Le Maire dit qu'il faudra être vigilant sur les dépenses et espère qu'il n'y aura pas de coups durs, car il y a eu beaucoup de dépenses imprévues l'année dernière.

A l'unanimité, le conseil vote le budget 2025 tel que présenté.

8) FONGIBILITE DES CREDITS

Il est proposé au conseil d'autoriser Madame Le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Cela représente 173 677 € en fonctionnement et 35 040 € en investissement.

A l'unanimité, le conseil autorise Madame Le Maire à procéder à des mouvements de crédits, en cas de nécessité.

9) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Un tableau est joint en annexe, listant pour mémoire, les subventions versées sur 2024.

Madame Le Maire dit que le montant total des subventions, hors périscolaire s'élève à 27 650 € et le montant pour l'association NATALIE est de 75 000 €.

Elle informe qu'une nouvelle association s'est créée : « Les P'tits Loups de Louise Michel », avant la commune versait à la coopérative scolaire et maintenant ce sera pour cette association.

Monsieur LIEVAIN souhaite rediscuter sur La Marche Tucquenoise d'une part et Le Cercle d'Histoire d'autre part et dit que l'on verse des subventions à des associations qui ne font rien pour la commune et qui ne donnent pas leurs documents. Madame Le Maire répond que s'il n'y a pas les documents, il n'y a pas de subvention versée. Elle explique que c'est au cas où. Monsieur LIEVAIN répond que c'est le « au cas où » qui le dérange et demande quel est le bien fondé des 150 euros pour La Marche Tucquenoise. Madame Le Maire répond que c'est aussi une association tucquenoise, l'association existe et la population y va. Elle précise que la subvention a déjà été diminuée.

Monsieur LIEVAIN prend l'exemple de l'association de la Stèle de Valleroy qui a envoyé un courrier informant qu'elle ne demanderait pas de subvention cette année. Il demande qu'est-ce qu'apporte le Cercle d'Histoire à la commune depuis 5 ans. Madame Le Maire répond que l'association a déjà réalisé des livrets historiques qui ont été édités avec le bulletin. Monsieur LIEVAIN précise que cela a été fait trois fois en cinq ans.

Monsieur SBERNARDORI remarque que l'Impulsion Tucquenoise a moins que l'ASTT et le basket et explique qu'il souhaite une égalité, car il y a beaucoup de jeunes et de bons résultats à l'Impulsion. Madame Le Maire dit qu'ils ont été un peu augmentés mais que sa question est pertinente et confirme qu'ils ont de très bons résultats.

Elle dit que l'UNC a informé de la démission de son président, mais que l'on prévoit quand même une subvention.

Monsieur KILIANSKI explique qu'il est très froid à donner une subvention au Bike World de Tucquegnieux, il aimerait voir sur leurs maillots si c'est écrit « Tucquegnieux ». Madame Le Maire répond qu'ils ont les logos des sponsors. Monsieur STACHOWIAK dit que Tucquegnieux n'est pas sur le maillot de toutes les associations. Monsieur KILIANSKI explique qu'il voit ce que font les autres associations et que cela le gênerait de donner une subvention. Monsieur STACHOWIAK répond que cela le gênerait s'il n'y avait pas de jeunes qui couraient et que la vie associative maintient la vie de tous les jours de la localité.

Monsieur KILIANSKI explique être d'accord avec Monsieur SBERNARDORI sur la proposition de verser le même montant de subvention à l'ASTT, au Basket Club et à l'Impulsion Tucquenoise. Madame PRUZSINA dit être d'accord également. Monsieur SBERNARDORI explique qu'il ne faut pas donner moins à l'un, pour donner plus à l'autre, afin d'égaliser. Monsieur LIEVAIN suggère de supprimer la subvention du Cercle d'Histoire pour donner 100 euros de plus à la gym. Madame Le Maire rappelle que l'association Le Cercle d'Histoire a déjà organisé des événements, comme un Loto, un concert. Monsieur LIEVAIN dit que le président l'a fait pour son association, Madame Le Maire répond qu'il l'a fait pour la population.

Madame Le Maire explique que l'association de basket est présente et participe à plusieurs manifestations dans la commune. Madame PRUZSINA dit que si l'on part dans le sens-là, on peut dire que l'on ne voit pas certaines associations, comme la danse et explique qu'il ne faut pas viser le président d'une association, mais l'association entière. Monsieur LIEVAIN espère que le conseil a bien compris qu'il n'a rien contre le président du Cercle d'Histoire, mais qu'il veut simplement dire qu'il a rencontré l'association il y a 4 ans et que celle-ci s'était engagée à publier un livret sur un point d'Histoire, régulièrement avec le bulletin. Madame Le Maire dit que les membres vont souvent aux archives départementales et qu'il n'a pas signé de contrat avec la mairie pour la réalisation d'un bulletin d'Histoire. Monsieur LIEVAIN dit que c'était un engagement moral.

Madame Le Maire propose de verser une subvention de 100 euros pour La Marche Tucquenoise.

Monsieur POTIER explique que quelque chose le chiffonne : on propose une subvention de 250 euros à l'association Les Enfants de Mineurs et que c'est une association que l'on voit, alors que La Gaulle Tucquenoise, on ne la voit pas. Monsieur STACHOWIAK répond qu'ils entretiennent l'étang. Monsieur POTIER demande s'ils paient la location de l'étang. Madame Le Maire explique que Les Enfants de Mineurs ne veulent pas plus et ont un local à disposition. Elle dit que La Gaulle Tucquenoise peut avoir des appareils qui tombent en panne et avoir besoin de les faire réparer. Elle explique qu'il ne faut pas voir que l'argent, sinon les associations s'arrêtent. Elle suggère qu'il faut peut-être que la commune se remette en cause, pour mieux fédérer et demande pourquoi on ne pourrait pas mieux animer la ville. Monsieur LIEVAIN rappelle qu'il y a une commission « Fêtes & Cérémonies » qui réunit toutes les associations, mais peu sont présentes. Madame Le Maire répond qu'il lui dit tout le temps la même chose, mais que peut-être on ne sait pas impulser.

Madame Le Maire propose les montants suivants :

- ASTT : 3 600 €
- BCT : 3 600 €
- Gym : 3 400 €
- La Marche : 100 €

Monsieur STACHOWIAK suggère de donner également 3 600 € pour la gym.

A 4 abstentions et 12 voix pour, le conseil décide de verser les subventions suivantes :

- ASTT : 3 600 €
- BCT : 3 600 €
- Gym : 3 600 €
- La Marche : 100 €

Et les subventions aux autres associations comme décrites dans le tableau annexé.

10) TRAVAUX

Travaux en cours et à venir sur la commune

Question sur la périodicité de la tonte

Appel d'offres lancé concernant le marché de travaux de renforcement du préau de l'école élémentaire Albert Lebrun.

Etc.

Monsieur RIANI informe qu'il y a de l'entretien courant, beaucoup de casse et beaucoup de réparations. L'appel d'offres concernant les travaux de renforcement du préau de l'école Albert Lebrun a été lancé, avec une date limite de réception des plis le 5 mai 2025. Il explique qu'il y a beaucoup de choses (débouchage de fosses septiques...), des petites choses tous les jours, il n'a jamais vu autant de dépannages.

Monsieur STACHOWIAK dit qu'il y a des choses que l'on voit quand même comme des peintures au sol.

Monsieur LIEVAIN dit avoir vu un géomètre et demande ce qu'il fait. Monsieur RIANI répond qu'il fait des mesures, pour réaliser des plans, relatifs au projet de sécurisation routière. Monsieur LIEVAIN demande si les marques vertes au sol ont un rapport avec ce travail. Monsieur RIANI répond que les marques vertes sont faites par le Département dans le cadre de la réfection des routes. Il précise que la réfection des rampants des ralentisseurs est à la charge de la commune. Monsieur LIEVAIN demande si le géomètre travaille pour le cabinet d'études et qu'est-ce qui est prévu de faire : des chicanes, des dos d'ânes ? Madame Le Maire répond que le géomètre travaille pour la commune et que l'étude est très longue.

Monsieur RIANI informe que l'auvent du KIBBOUTZ va être refait rapidement. Madame Le Maire informe que le devis pour les caméras de surveillance au gymnase et au KIBBOUTZ est toujours en attente de réception.

Monsieur SBERNARDORI remarque que la commune est bien entretenue par le service technique, malgré que les employés ne soient pas nombreux. Il constate que c'est propre quand on traverse la ville. Il précise qu'il est bien placé pour le savoir.

Madame Le Maire explique qu'elle souhaite fleurir la ville. Monsieur KILIANSKI rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité de ne pas tondre tout. Monsieur RIANI répond qu'il faut informer sur les endroits à couper en entier. Monsieur KILIANSKI suggère de laisser des endroits, afin de permettre aux abeilles de butiner. Monsieur RIANI pense que cela ne va pas plaire à tout le monde. Madame Le Maire confirme que les gens vont râler si on ne tond que la moitié des terrains. Monsieur LIEVAIN rappelle que l'entretien du trottoir est à la charge du propriétaire. Monsieur SBERNARDORI rappelle que la tonte raisonnée date d'il y a 15 ans et que certains sont revenus sur cette idée pour toutes les raisons évoquées. Il remarque que sur la voie verte, il est indiqué que la tonte est raisonnée. Monsieur LIEVAIN remettra les arrêtés municipaux dans le bulletin concernant l'entretien des trottoirs. Madame Le Maire dit qu'il faudrait que les voisins soient solidaires les uns envers les autres, car il y a des personnes âgées et/ou handicapées, maintenant la société devient de plus en plus individualiste.

11) BOIS – FORETS / COUPES DE BOIS

D'après le compte-rendu de la réunion de la commission « bois » du 25 mars 2025 :

PROGRAMME D'ACTIONS 2025

- Bois de Forté (parcelle 21) → régénération des chênes + précieux : URGENT
- Cloisonnement d'exploitation par maintenance mécanisée + dégagement manuel des régénérations naturelles
- Bois de Forté (parcelle 30) → cloisonnement sylvicole par maintenance mécanisée + dépressage avec nettoyage de jeune peuplement (chênes)
 - Bois-la-Dame : réseau de desserte (entretiens des accotements et talus)

Prix du devis : 15 490,00 €HT

DIVERS

Nuisances sonores : il nous a été signalé des nuisances sonores de moto de cross au niveau du bois de Forté. Le garde ONF n'est pas surpris puisqu'il est informé de la situation sur les forêts alentours. Le souci est que pour intervenir, il faudrait des barrières et des panneaux interdisant l'accès à tous véhicules, sauf ceux autorisés.

Entretiens à proximité du nouveau cimetière : voir avec le service technique pour l'entretien le long du mur du nouveau cimetière afin que cela ne retombe pas sur les monuments.

Monsieur POTIER préconise de faire la totalité des travaux, sinon la végétation va doubler et ce sera plus cher l'année prochaine. Il explique que ce sont des travaux pour faire évoluer le bois, des travaux pour l'avenir.

A l'unanimité, le conseil accepte de faire réaliser ces travaux.

Il informe qu'il a eu le garde forestier au téléphone, celui-ci conseille de prendre un arrêté municipal pour interdire le passage des motos dans le bois, et qu'il faudra mettre l'information dans le bulletin.

Autre point : Madame Le Maire demande à Monsieur LIEVAIN s'il va à la réunion du SMIVU du Joli Bois. Il répond qu'il ira.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h17.

Marianne DELLA NOCE WAWRZYNAK
Maire de TUCQUEGNIEUX

15/04/2025



POTIER Marc
Secrétaire de séance

Page 5 sur 5